



Qui doit faire le trajet quand mon ex à déménagée

Par **anthonystareco**, le **06/03/2009** à **15:03**

bonjour voila je suis séparé avec 3 enfants,je suis au r.m.i , nous vivions en concubinage sur LAVAL et mon ex a déménagée sur NANTES pour rejoindre son nouveau compagnon ou il travaille.

Dans ces cas là qui doit faire les trajets pour que j'aille chercher mes enfants un week-end / 2 et pour les vacances et quel sont mes droits ?